

 <b>PLATEFORME</b> PhotoVivo	<b>PhotoVivo_P1_P01_F01</b>	  <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>  Mise en œuvre : 18/01/2022 Dernière mise à jour : 18/01/2022
	<b>Charte des utilisateurs</b>	

## PLATEFORME PhotoVivo

### CHARTE DES UTILISATEURS

#### PREAMBULE

Cette charte expose les obligations auxquelles sont tenus les utilisateurs de la plateforme PhotoVivo du CRAN.

Il est préalablement défini qu'est considéré comme utilisateur :

- Toute personne (membre, collaborateur, académique ou industriel) faisant appel aux services de la plateforme.
- Tout intervenant ponctuel sur un instrument : privé, extérieur ou intérieur au service.
- Tout responsable d'enseignement utilisant un service.

#### CHAPITRE 1 : CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME ET D'OUVERTURE DE PROJET

La plateforme est ouverte à tous les utilisateurs (membres, académiques ou industriels) de France et de l'étranger.

L'ouverture d'un projet nécessite un accord préalable entre le responsable de la plateforme concernée et l'utilisateur afin de formaliser les objectifs du projet et les attentes et devoirs de chaque partie.

Pour chaque projet, l'utilisateur doit obligatoirement remplir une demande de prestation qui décrit les objectifs, besoins et moyens (nature des échantillons) du projet. Cette demande doit être complétée par l'utilisateur ou si besoin par le personnel compétent de la plateforme.

La faisabilité du projet est évaluée par le responsable de la plateforme en analysant à la fois les contraintes technologiques et humaines. La plateforme se réserve ainsi le droit de refuser l'exécution d'un projet qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans des conditions techniquement satisfaisantes.

Suite à la réception de ce formulaire de prestation, un devis correspondant à la prestation demandée sera envoyé à l'utilisateur.

Avant le démarrage des prestations, l'utilisateur doit transmettre une copie du devis signé « bon pour accord », ainsi que le bon de commande correspondant à ce devis (aucune prestation ne pourra commencer sans réception préalable du bon de commande).

Ces documents sont à transmettre au responsable de la plateforme ([marine.amouroux@univ-lorraine.fr](mailto:marine.amouroux@univ-lorraine.fr)).

#### CHAPITRE 2 : REGLEMENT FINANCIER ET FACTURATION

Le bon de commande doit être libellé au nom du :  
 CRAN, UMR 7039 CNRS-Université de Lorraine  
 Boulevard des Aiguillettes, 54506 Vandoeuvre-lès-Nancy  
 Tél. : 03 72 74 52 30 ou 03 72 74 61 10




Pour information :

SIRET: 130 015 506 00012

TVA intracommunautaire: FR 24 130015506

Une facture sera émise après la réalisation complète des prestations demandées.

Les tarifs de la plateforme sont mis à jour annuellement ou si nécessaire en cours d'année. Tout projet déjà engagé, pour lequel un bon de commande signé a été transmis, ne sera pas concerné par cette hausse de tarification.

 <b>PLATEFORME</b> <b>PhotoVivo</b>	<b>PROCÉDURE / INSTRUCTION</b>  <b>PhotoVivo_S1_P01_F04</b>	  <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>  <b>Mise en œuvre :</b> <b>18/01/2022</b> <b>Dernière mise à jour : 18/01/2022</b>
	<b>Charte des utilisateurs</b>	

### **CHAPITRE 3 : ECHANTILLONS**

Les échantillons sont la propriété de l'utilisateur. Pendant l'exécution du projet, les échantillons seront conservés par la plateforme et pourront être restitués à l'utilisateur sur demande et à ses frais. Dans le cas contraire, les échantillons seront détruits après la clôture du projet.

L'utilisateur s'engage à fournir au responsable de la plateforme et/ou de l'équipement toutes les informations sur leurs échantillons concernant les risques potentiels (tranchant, biologique, chimique, nanoparticules, radioactivité, etc.) pour les manipulateurs et/ou le matériel. Le responsable se réserve le droit de ne pas autoriser une prestation s'il juge que les échantillons présentent des risques trop importants.

### **CHAPITRE 4 : MISE A DISPOSITION DES APPAREILS**

Les appareils de la plateforme PhotoVivo peuvent être mis à la disposition de l'utilisateur à l'exception de ceux listés ici : banc optique à double sphères intégrantes et laser supercontinuum.

L'utilisateur est (ou devient après formation par le responsable de l'appareil) autonome pour l'exécution de son projet. La manipulation des appareils non mis à disposition est limitée aux personnes compétentes dans la maîtrise de ce type de technique.

L'utilisateur se voit confier un système fragile. Il est donc responsable de la détérioration de ce système et s'engage à rembourser le montant des pertes occasionnées en cas de mauvaise utilisation ou de non-respect des consignes d'utilisation.

Tout utilisateur doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation et d'arrêt des appareils. Ces procédures sont affichées à proximité des instruments. Elles sont établies et modifiables uniquement par le personnel de la plateforme selon les spécifications des fournisseurs de matériel. Il est donc indispensable de suivre avec attention les modes opératoires des équipements. En cas de doute, demander au responsable de l'équipement.

L'accès est géré uniquement par le responsable de l'appareil qui assure sa préparation, la formation initiale de l'utilisateur si nécessaire, et la gestion du planning de réservation afin de satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs, il est donc impératif que les demandes de réservation soient émises le plus tôt possible.

Aucune annulation dans un délai inférieur à 2h avant la réservation, ne sera autorisée : la réservation sera alors facturée.

Heures d'ouverture du service : du lundi au vendredi de 09h à 17h.




En dehors de ces créneaux, une demande devra être faite auprès du responsable de la plateforme.

L'utilisateur est responsable de la sauvegarde et de l'archivage de ses données.

### **CHAPITRE 5 : ENGAGEMENT DE LA PLATEFORME**

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par le CRAN, la plateforme s'engage à satisfaire les besoins de ses utilisateurs par le développement actualisé de son savoir, le perfectionnement de ses équipements et l'amélioration continue de son organisation, ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

La plateforme vous garantit la maîtrise de vos projets par la qualité et la traçabilité des résultats qu'elle vous fournit. Elle s'engage auprès de ses utilisateurs à :

 <b>PLATEFORME</b> <b>PhotoVivo</b>	<b>PROCÉDURE / INSTRUCTION</b>  <b>PhotoVivo_S1_P01_F04</b>	  <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>  <b>Mise en œuvre :</b> <b>18/01/2022</b> <b>Dernière mise à jour : 18/01/2022</b>
	<b>Charte des utilisateurs</b>	

- Rendre des prestations de services à la hauteur de l'expertise technique et scientifique des personnels de la plateforme PhotoVivo.
- Former l'utilisateur afin qu'il soit autonome sur certains appareils mis à disposition (cf. chapitre 3).
- Fournir les consommables indispensables au bon fonctionnement des appareils.
- Informer l'utilisateur de tout dysfonctionnement de nature à impacter son projet.
- Répondre au besoin d'un utilisateur.

## CHAPITRE 6 : REGLES D'HYGIENE & SECURITE

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de bonnes pratiques de laboratoire.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, il est primordial de respecter les règles suivantes :

- Ne pas manger ni boire dans les locaux.
- Porter une blouse et des gants si nécessaire.
- Respecter les consignes Hygiène et Sécurité affichés dans le bâtiment D de la Faculté de Médecine notamment en cas d'évacuation des locaux (deux sorties de secours possibles que le personnel de la plateforme en charge de la prestation vous montrera).
- Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est disponible sur le Campus Médecine, au bâtiment Administration.

## CHAPITRE 7 : STOCKAGE ET CONSERVATION DES DONNEES

La plateforme s'engage à conserver les données obtenues pendant 2 ans (données brutes) ou 5 ans (données analysées) après la clôture du projet.

## CHAPITRE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les données scientifiques obtenues pour les projets en mode « **prestation académique ou industriel** » sont la propriété exclusive du laboratoire de recherche ou de la société qui a payé la prestation. Toute utilisation de ces données au titre de la plateforme PhotoVivo ne pourra se faire qu'après accord explicite de l'utilisateur ou de son responsable (réponse à un email).

Pour les projets menés en mode « **collaboratif** », la plateforme se réserve le droit d'exploiter les données techniques obtenues sur les échantillons contrôlés dans le but d'amélioration continue de ses services et de la qualité de ses prestations.




Chaque partie s'engage à ne pas publier, ni divulguer, les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du projet.

## CHAPITRE 9 : VALORISATION ET PUBLICATION DES TRAVAUX

Pour les projets menés en mode « **prestation académique ou industriel** », l'apport technologique ou technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement dans tout document utilisant les résultats obtenus sur la plateforme. *This work was obtained on the PhotoVivo platform (CRAN, UMR 7039 CNRS-Université de Lorraine) funded by the CPER IT2MP (Contrat Plan Etat Région « Innovations Technologiques, Modélisation et Médecine Personnalisée »), the Ligue Contre le Cancer and by the FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).*

Pour tout travail effectué en mode « **collaboratif** », l'utilisateur s'engage à associer la ou les personne(s) de la plateforme impliquée(s) dans le projet en tant que co-auteur(s) des publications/communications utilisant les résultats obtenus sur la plateforme.

Dans ce cas, l'affiliation suivante doit être respectée : **Université de Lorraine, CNRS, CRAN, 54000 Nancy, France.**

 <b>PLATEFORME</b> <b>PhotoVivo</b>	<b>PROCÉDURE / INSTRUCTION</b>  <b>PhotoVivo_S1_P01_F04</b>	  <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>  <b>Mise en œuvre :</b> <b>18/01/2022</b> <b>Dernière mise à jour : 18/01/2022</b>
	<b>Charte des utilisateurs</b>	

Une copie de la communication/publication (PDF) devra être envoyée par email au responsable de la plateforme : [marine.amouroux@univ-lorraine.fr](mailto:marine.amouroux@univ-lorraine.fr)

**CHAPITRE 10 : ENQUETE DE SATISFACTION**

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par la plateforme PhotoVivo du CRAN et dans un but d'amélioration continue, une enquête de satisfaction sera envoyée à chaque utilisateur pour chaque projet dès sa clôture.

**CHAPITRE 11 : ACCEPTATION DE LA CHARTE**

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'accès et de travail sur la plateforme, et plus largement les différentes règles énoncées dans cette charte.

Toute personne ne respectant pas les engagements du présent document, ainsi que les protocoles en vigueur sur la plateforme ou toute autre recommandation concernant l'hygiène et la sécurité, peut se voir interdire l'accès à la plateforme par le responsable.

Fait à \_\_\_\_\_

Le .....

Le personnel de la plateforme PhotoVivo en  
charge de la prestation  
*Nom, fonction et signature*

L'utilisateur  
Mention manuscrite « Lu et approuvé »  
*Nom fonction et signature.*